Daniel Demierre, La Clamogne 12, 1633 Marsens Plainte contre inconnu du 13 avril 2018.

2 cassettes vidéo Panasonic DVM 63 (dans leur boîte)

Ces cassettes contenaient des images décrites sur les étiquettes: Les dialogues de l'annexe N°1 ont été relevés le 22 septembre 2017 de la cassette N°1 A la demande de la commune de Marsens, (Lettre du 14.09.17: annexe 4) Les cassettes ont été effacées le 22 septembre 2017 comme annoncé: (Lettre 22.09.17, annexe 5)

Cassette 1: Rentrée scolaire du 28.04.17 à Marsens

Ces images ont été effacées par ré-enregistrement sans nouvelle source d'image l'écran apparait noir. (Magnétoscope Panasonic NV-DV 10000)

Cassette 2: Bus scolaires Echarlens.

A la demande de la commune de Marsens, (Lettre du 14.09.17: annexe 4) ces images ont été effacées par réenregistrement en filmant l'effacement de la cassette n°1 (Caméra Canon XL).

Pour ce ré-enregistrement le mode longplay a été utilisé. L'opération de destruction de ces images y est visible. Des commentaires sur l'opération en cours et le mode d'effacement ont été enregistrés sur la bande.

- Après effacement , les cassettes ont été vérifiées par lecture rapide et sécurisées. (Petite languette verte en positionnée sur "SAVE".) les images prises dans l'environnement scolaire en 2017 n'y paraissent plus sur les appareils utilisés. (magnétoscope Panasonic NV-DV 10000 reliés à un écran TV)
- 2. Vérifiées avant envoi aujourd'hui.

Fait à Marsens le 14 avril 2018.

